

Pétrole et gaz du Canada—Loi

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai moi aussi assisté à maintes réunions, j'ai siégé au comité qui a étudié le projet de loi et entendu plus d'une centaine de délégations qui avaient toutes de très graves réserves à propos d'un grand nombre de dispositions du projet de loi.

Si je suis heureux de pouvoir commenter le concept général du bill C-48 à cette étape initiale, c'est surtout parce que le bill a franchi l'étape du comité d'une façon plutôt inusitée. Le bill contenait à peu près 86 articles. Or le gouvernement a présenté 115 amendements à son propre bill. En fait la tâche du comité n'a pas consisté à étudier le projet de loi en vue de l'améliorer et de prendre note des réactions qu'il suscitait à travers le pays, nous avons plutôt rédigé un nouveau projet. Imaginez! Le bill renfermait 86 articles et le gouvernement a présenté 115 amendements.

Quant à nous, nous en avons quelques-uns ainsi que les néo-démocrates. La raison pour laquelle, comme je l'ai dit tantôt, je suis heureux de prendre la parole, c'est que pas un seul amendement présenté à l'étape du comité par la loyale opposition de Sa Majesté ou par le Nouveau parti démocratique, n'a été accepté par le parti ministériel. En fait, le secrétaire parlementaire qui a présenté le bill à la Chambre m'a avoué—quand je suis sorti, vers la fin de nos délibérations—que le gouvernement n'avait pas l'intention d'accepter un seul des nombreux amendements que nous ou les députés de l'autre parti avons présentés.

Voilà pour la démocratie! Voilà pour le bon déroulement des travaux d'une fière institution à qui les Canadiens pouvaient faire confiance autrefois pour contester les mesures qu'un gouvernement présentait contre la volonté de la population. Nous sommes en train de débattre un bill de 86 articles qui apporte des modifications très fondamentales à la nature

même du fonctionnement socio-économique du pays. Le gouvernement présente 115 amendements et déclare publiquement qu'il n'est pas d'humeur ou qu'il n'est pas prêt à accepter un seul amendement de l'opposition.

J'ai alors dit à mes collègues d'en face, en sortant, que j'avais bien d'autres choses à faire. Je connaissais leurs amendements. Je savais qu'il s'agissait d'un mauvais bill. Ils le savaient eux-mêmes, sinon ils n'auraient pas présenté tout ces amendements. J'ignore qui a rédigé le bill. Il existe certainement des gens qui ont la compétence et le talent nécessaires pour rédiger en langage juridique un bill qui traduit la volonté du gouvernement.

J'aurais voulu commenter un peu les intentions du gouvernement, mais je me rends compte qu'il est 6 heures. J'aimerais donc dire qu'il est 6 heures et y revenir demain.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Je me demande si le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) sait quels travaux sont prévus pour demain.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, je croyais que nous l'avions indiqué clairement au cours des deux derniers jours. Nous avons l'intention de poursuivre l'étude à l'étape du rapport du bill C-48.

M. Knowles: Les temps changent, comme le sait le député.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)